



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Lutte contre les violences faites aux femmes

- Bilan du plan départemental triennal d'actions 2011 – 2013
- Un nouveau plan interministériel ambitieux pour 2014 – 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Bilan du plan triennal d'actions 2011 – 2013

Violences conjugales, viols, agressions sexuelles, mutilations sexuelles féminines, harcèlement sexuel en milieu de travail, prostitution, mariage forcé... constituent les violences faites aux femmes dites aussi violences sexistes parce que, bien qu'elles en constituent la quasi-totalité des victimes, les femmes ne sont pas, hélas, les seules victimes de cette forme de violence qui vise à installer un rapport de domination.

Elles trouvent leurs racines dans les relations inégalitaires entre les femmes et les hommes, qui existent depuis longtemps dans tous les domaines de la vie sociale.

La lutte contre les violences sexistes se décline en Ariège dans le plan d'action triennal autour de 4 axes :

I- Mesurer les violences

Chaque année depuis 2004, les violences conjugales déclarées par les victimes dans les différents services d'accueil départementaux sont recensées au moyen d'une fiche anonyme dite « fiche navette » qui est centralisée par la déléguée départementale aux droits de femmes et à l'égalité.

- ▶ 364 faits de violences conjugales ont été recensés en 2011, 286 faits constatés en 2012.
- ▶ En 2012, en Ariège :
 - 1 femme a été tuée par son ancien conjoint
 - 1 tentative de meurtre sur une femme par son ancien conjoint

II- Sensibiliser le grand public, former les professionnels, sensibiliser et agir sur la prévention auprès des jeunes

- ▶ **De nombreux outils d'information** (dépliants, affiches..) relatifs aux violences sexistes ont été diffusés sur le département, des **actions de communication** ont été organisées (interventions publiques, communiqués de presse, animations grand public, émissions radios, ...) :
- ▶ **Près de 760 professionnels** exerçant dans divers secteurs auront été formés sur les violences sexistes.
- ▶ **Près de 2620 jeunes scolaires de la 6ème à la terminale** ont suivi des actions de prévention et de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles, les violences conjugales, les stéréotypes de genre et les violences sexistes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

III- Coordonner l'action sur le territoire

► **Suivi annuel de l'exécution du plan en comité départemental de prévention de la délinquance**

Le rapport des groupes de travail et le suivi des actions menées et à prévoir font l'objet des travaux du comité départemental de prévention de la délinquance.

► **Animation des référents départementaux sur les violences sexistes**

IV- Protéger les victimes

► **Le réseau d'accueil des victimes de violences sexistes :**

- Maintien de la qualité de l'accueil individuel des victimes de violences sexistes au sein du réseau composé de l'unité d'accueil des victimes de violences (UAV), du centre d'information sur le droit des femmes (CIDF), de l'association de soutien judiciaire et d'orientation de l'Ariège (ASJOA) et de volonté de femmes en Ariège (VFA) qui fonctionne en complémentarité: 408 victimes reçues entre 2011 et 2012.
- Maintien des prises en charges collectives de victimes de violences conjugales au sein de groupes de parole soutenus financièrement par des crédits d'État et des collectivités territoriales : 50 victimes suivies

► **Labellisation d'un dispositif d'accueil de jour (action 4) :** labellisation de 4 sites d'accueil de jour fin 2013 sur Foix, Pamiers, St Girons et Lavelanet.

► **Accès à l'hébergement et au logement (Actions 3 – 3a-3b- 3c)**

- Ouverture de 3 places spécifiques d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences
- Réserve exclusive d'un studio dédié à l'accueil d'urgence et de courte durée des femmes victimes de violences conjugales
- Conventions avec les bailleurs sociaux mises en place pour faciliter l'accès à l'hébergement et au logement des victimes de violences conjugales et leurs enfants : Cet accord concerne 32 logements par an.



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Un nouveau plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ambitieux pour 2014 – 2016

I- Ne laisser aucune violence déclarée sans réponse pénale, sanitaire et sociale

L'action publique contre les violences faites aux femmes est profondément réorganisée autour du **principe d'une réponse systématique et complète pour chaque violence déclarée.**

Il sera fait de l'actuel « 39 19 » un numéro de référence d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences, gratuit (y compris depuis un téléphone portable) et ouvert 7/7 à compter du 1er janvier 2014.

Une nouvelle plate-forme Internet à l'accessibilité facilitée pour les personnes souffrant de handicap, sera créée pour répondre à toutes les demandes.

Pour la première fois, **les violences faites aux femmes seront considérées comme une priorité de santé publique.**

II- Mobiliser la société et former les professionnels

Les violences faites aux femmes sont une violence privée, qu'il faut rendre visible. Elles sont aussi une violence de la société toute entière, qui commence par la tolérance à l'égard des agressions sexistes.

Le plan du gouvernement qui se décline à l'école, dans le sport, dans l'éducation populaire, dans les médias, la publicité...

Le plan assure **la mobilisation de l'ensemble des services publics**, à travers la création d'une formation initiale et continue spécifique à ces violences pour tous les professionnels impliqués.

III- Des moyens dédiés pour les victimes

Le plan prévoit la création d'ici 2017 de **1650 solutions d'hébergement d'urgence** nouvelles.

Ainsi, le gouvernement a décidé de **doubler les moyens spécifiques consacrés** (66 millions d'euros sur 3ans) **aux violences faites aux femmes.**

IV- Organiser une réponse urgente en cas de viols

Un défi essentiel est d'accélérer la réponse aux urgences médicales en cas de viol pour **assurer les constatations de la façon la plus précoce** et accompagner les victimes dès le premier recours au soins. Un kit de constatation en urgence est en préparation.